Inscription Temps périscolaire - Garderie/étude

A retourner avant le 7 juillet 2022 UNIQUEMENT à la Mairie

Service des Affaires scolaires 03.86.26.50.52/61

	<u>Enfant</u> :			
	Nom	. Prénom		
	Date de naissance			
	École	. Classe (en sept. 2022)		
R	eprésentant(s) légal(aux) :			
`	<u>Père :</u>			
	Nom	. Prénom		
	Adresse			
	Tél. domicile	Portable		
	Tél. travail			
	Adresse mail			
	Mère :			
	Nom	. Prénom		
	Adresse			
	Tél. domicile	Portable		
	Tél travail			
	Adresse mail			
1	En cas de séparation, veuillez nous indiquer la personne destinataire de la facture et no			
	communiquer le calendrier de Père	garae (si necessaire).		
	☐ Mère			
ם ס	arcanna à cantacter en ess	d'urganca au absonca des parents		
		d'urgence ou absence des parents : Prénom		
		Portable		



Tarifs au 1^{er} janvier 2022 :

Scolaire habitant Cosne-Cours-sur-Loire					
- Garderie matin <u>ou</u> soir	1€				
- Garderie de 16h à 16h30 (pour les primaires)	1€				
- Garderie matin <u>et</u> soir	1,80 €				
Scolaire habitant hors Cosne-Cours-sur-Loire					
- Garderie matin <u>ou</u> soir	1,40 €				
- Garderie de 16h à 16h30 (pour les primaires)	1,40 €				
- Garderie matin <u>et</u> soir	2,30 €				
Abonnement mensuel (études surveillées)	12,60 €				
Tarif à la journée (études surveillées)	1,70 €				

Services périscolaires	Garderie matin payante 7h15 – 8h30	Garderie soir payante pour les maternelles 16h – 18h30	Garderie payante pour les primaires 16h – 16h30	Etude* payante pour les primaires 16h30 – 18h15
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				
Occasionnel				

(*) Pendant l'étude des Primaires, aucune récupération des élèves ne sera possible de 16h30 à 17h30 (aide aux devoirs)

Allergies alimentaires OUI NON
Lesquelles
☐ Mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
☐ J'autorise mon enfant à partir seul.
☐ Je n'autorise pas mon enfant à partir seul.
Autorise la (les) personne(s) suivante(s) à récupérer mon enfant :
Nom, Prénom, N° de tél. Nom, Prénom, N° de tél. Nom, Prénom, N° de tél.
□ J'autorise la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire à prendre en photo/vidéo mon enfant pendant le périscolaire et à diffuser celle-ci dans ses supports divers (CosneActu, lettre interne, site Internet, Facebook)
□ Accepte de façon pleine et entière tous les articles du réglement intérieur des accueils périscolaires de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire disponible auprès du service des Affaires scolaires à la Mairie.

Mention Lu et Approuvé Date et signature du responsable légal